



Championnats Fédéraux individuels 2014

Féminin et masculin - Catégorie Excellence

Art. 1 – Organisation.

- A- Le championnat féminin et le championnat masculin se déroulent scratch.
- B- Ils sont organisés en 2 phases :
 - Une première phase régionale les 11 et/ou 12 octobre 2014.
 - Une deuxième phase inter-régionale les 29 et 30 novembre 2014.
 - La première phase est qualificative pour la phase inter-régionale.
- C- La phase inter-régionale de chaque championnat se déroule respectivement pour l'inter région :
 - A (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche-Comté et Lorraine) en **Champagne Ardennes**.
 - B (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en **Midi Pyrénées**
 - C (Basse Normandie, Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire) en **Basse Normandie**
 - D (Auvergne, Centre, Limousin et Poitou Charentes) en **Auvergne**.
 - E (Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en **Ile de France**
 - F (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes) en **PACA**.
- D- Dans chacune des phases, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Participation.

- A- Les Championnats fédéraux Individuels Excellence sont ouverts aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ, quelle que soit leur nationalité.
- B- Moyenne retenue :
 - Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 174
 - Hommes : Moyenne inférieure ou égale à 189
- C- Listing de référence :

Le listing de référence est le listing des catégories fédérales de **Juin 2014**

Rappel : Chaque licencié(e) peut participer dans sa catégorie ou dans l'une des catégories supérieures à sa moyenne.

Art.3 - Engagements.

A- Phase Régionale :

- Le club ou le sportif licencié individuel fait parvenir, à sa ligue régionale (ou au CSR bowling de sa ligue multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.
- Les droits d'engagement sont fixés à **16 €** par joueuse/joueur. Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue régionale (ou CSR Bowling) concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins. Les frais de parties sont à la charge des participants.

B- Phase Interrégionale :

- Il n'y a pas de droit d'engagement, seules les parties qualificatives de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler (25.28 € maximum pour 8 parties) auprès de la ligue régionale organisatrice de cette phase.
- Les parties des finales de cette phase sont offertes par le CNB.

Art.4 – Phase Régionale.

A- Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue (ou CSR) de la région administrative.

B- Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :

- Elle enregistre les inscriptions et en informe le CNB au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
- Elle nomme le ou les arbitres,
- Elle établit les horaires en accord avec les centres,
- Elle attribue les pistes,
- Elle encaisse les frais de parties (3,16 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
- Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.

C- La phase régionale se déroule sur 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série.

D- Le titre de Champion(ne) Régional(e) Excellence est attribué sur le total des 9 parties.

E- Le nombre de qualifié(e)s pour la finale interrégionale est fonction du nombre d'engagé(e)s par région composant l'inter région concernée ; il est communiqué par le CNB, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.

F- En cas de forfait pour la phase interrégionale, la Ligue organisatrice repêche les joueuses/joueurs dans l'ordre du classement de la phase régionale. La date limite des repêchages est fixée au Vendredi 14 novembre 2014.

Art.5 – Phase interrégionale.

A- Elle se déroule dans chaque inter région, en un lieu choisi par la ligue régionale recevant cette phase et rassemble 24 joueuses et 48 joueurs.

B- Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :

- Elle nomme le ou les arbitres et avertit la commission d'arbitrage,
- Elle établit les horaires en accord avec les centres,
- Elle attribue les pistes,
- Elle encaisse les frais de parties (3,16 € maximum/partie) auprès des participant(e)s pour les qualifications

- Elle règle les frais de parties au centre d'accueil et facture les parties des finales au CN Bowling.
- C- Les qualifications se déroulent sur 2 séries de 4 lignes consécutives avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.
- D- Les 16 premières joueuses et les 32 premiers joueurs sur les 8 premières lignes disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série
- E- Le titre de Champion(ne) Inter-régional(e) Excellence est attribué sur le total des 14 parties.

Art. 6 – Divers.

- A- Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.